

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2014

Nombre de Conseillers : en exercice / 11 / présents / 09 / votants / 11 /

L'an deux mil quatorze, le 20 juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 14 juin 2014, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes COMBY Sandra, Annick JACQUET, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, Jean Pierre DURAND, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, M. Bernard LABORIE et Frédéric LEYMARIE.

Absent : Nathalie VESLARD a donné un pouvoir à Olivier ROCHE

Yvette DEVAUD a donné son pouvoir à Guy HAYE

SECRETARE : Sandra COMBY.

Le Maire prononce les mots de bienvenue et sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le vote pour le choix de l' élu qui ira voter aux sénatoriales.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1/ CHOIX du candidat pour voter aux sénatoriales.

Le Maire rappelle que la tradition veut que dans la majorité des communes les conseillers élisent le maire pour être le titulaire qui doit aller voter et les adjoints comme suppléants. Il annonce qu'il est candidat et demande aux adjoints et à Jean Pierre DURAND s'ils sont volontaires pour être suppléants. Ceux-ci acceptent. Le maire demande s'il y a d'autres candidats pour le poste de titulaire et ceux de suppléants. Personne d'autre n'est candidat.

Le Conseil procède donc au vote et le maire est désigné à l'unanimité pour être le titulaire et Guy HAYE, Sandra COMBY, Jean Pierre DURAND sont désignés à l'unanimité pour être les suppléants.

2/Modification des tarifs municipaux:

Le Maire déclare que dans la plupart des communes voisines, les membres du conseil municipal et les employés bénéficient de la gratuité des salles des fêtes ou d'accueil une fois par an, et du prêt gratuit des bancs ou tables. Il indique qu'il souhaiterait que cette disposition s'applique aussi à SAINT-MESMIN et demande donc l'autorisation de modifier dans ce sens la délibération concernant la location des salles et le prêt des matériels. Il fait valoir le fait que les conseillers et les employés assument souvent des prestations communales ou des représentations de façon bénévole et sans demande de remboursement de certains frais occasionnés.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette disposition.

3/ Validation de la liste des membres de la commission des impôts.

Le Maire explique que suite aux dernières élections municipales il doit présenter aux services fiscaux une nouvelle liste des membres de cette commission des impôts. Il ajoute que certains membres actuels ont émis le souhait de ne plus être choisis. Il propose donc la nouvelle liste qui prend en compte la représentativité de la commune et la disponibilité des membres choisis.

Le Conseil accepte à l'unanimité la liste des membres choisis par le Maire.

4 / Désignation d'un élu au Comité d'Action Sociale.

Le Maire annonce que Jean Pierre VOGEL est le candidat désigné par les employés municipaux et demande au Conseil de choisir un candidat pour représenter les élus. Annick JACQUET est candidate et élue à l'unanimité.

5/Attribution d'une subvention au profit de l'association VMEH.(Visite des malades dans les hôpitaux)

Le Maire souligne qu'à chaque fois qu'il est informé de l'admission d'un habitant de SAINT-MESMIN à l'Hôpital il effectue une démarche personnelle auprès de la famille ou du patient et qu'à la fin de l'année il remet personnellement un cadeau à cette personne. Par conséquent il ajoute qu'il ne voit pas la nécessité de verser une subvention à l'association en question. Il précise que maintenant Annick JACQUET est chargée de cette mission et qu'elle doit mettre tout en œuvre pour être informée et recenser les habitants de SAINT-MESMIN qui sont hospitalisés ou en maison de retraite. Après un court débat l'ensemble du conseil décide de soutenir Annick JACQUET dans sa mission et de ne pas accorder de subvention à l'association VMEH.

6/ Participation communale au financement du transport scolaire des enfants des écoles primaires .

Le Maire explique que le Conseil syndical des transports scolaires a évoqué une éventuelle participation des familles pour le financement du transport scolaire des enfants des écoles primaires. Il pense que cette décision remettrait en cause le principe de gratuité adopté en 1995, qui permettait alors de préserver les effectifs de nos écoles et du collège.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le principe du maintien de la gratuité et votent une participation communale de 320 € par enfant pour 2014.

Divers

Mai des élus du 6 juillet.

Le Maire présente le programme préparé, donne lecture du menu et des détails de l'organisation. Une invitation sera envoyée à chaque habitant de la commune en même temps que le bulletin municipal de juillet, c'est-à-dire les 28 et 29 juin.

Marchés de nuit des 23 juillet ,6 août et 20 août.

Une réunion du conseil municipal préparatoire aura lieu le mardi 8 juillet à 20h30.

Montée historique des 23 et 24 août.

Le Maire fait le point de la situation du projet et indique que les demandes d'autorisation à la Préfecture sont lancées. Il demande aux élus de recenser déjà tous les bénévoles potentiels prêt à participer à au moins une des deux journées.

Une réunion préparatoire du conseil aura lieu le mardi 12 août à 20h30.

Point sur les différentes réunions :

Chaque conseiller est appelé ensuite à faire le compte rendu des différentes réunions auxquelles il a assisté :Le Maire, Guy HAYE, Sandra COMBY , Olivier ROCHE, Bernard LABORIE , Pascal GERAUD et Annick JACQUET prennent tour à tour la parole et font le compte rendu des réunions respectives auxquelles ils ont assisté ces dernières semaines qui montrent que la commune est bien représentée dans toutes les commissions. **(Les principaux points abordés lors de ces réunions seront publiés dans le bulletin)**

Le Maire conclut en insistant sur l'importance de notre présence à ces différentes réunions.

La réunion s'est terminée à 22H45.